



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE SEANCE DU : 28 septembre 2026

DELIBERATION N° : 6

RAPPORTEUR : Mme Adeline CORGIATTI

**OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY**

La Maison de l'Emploi du Grand Nancy est une association qui a pour objet :

- de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi,
- de conduire des actions d'observation du territoire,
- d'exercer des actions en matière de prévision de main d'œuvre et de reconversion des territoires,
- d'exercer des actions de développement de l'emploi et de création d'activités,
- de réduire les freins à l'emploi par le biais des actions inscrites dans le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), le plan urbain de cohésion sociale et le plan de lutte contre les discriminations,
- de participer à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en recherche d'emploi.

La ville de Ludres est membre constitutif de cette association, à sa demande.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy ont eu lieu le 30 juin 2026.

Un compte-rendu de ces deux réunions est présenté au Conseil Municipal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du compte rendu du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAÏK, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine GUERBER, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra

BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL, Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Didier GOIRAND à M. Rémi NOEL,
M. Romain CORBIER à M. Xavier DUSSAULX,
M. Cyril MAZAUD à Mme Corinne MUNTZ.

ETAIT ABSENT :

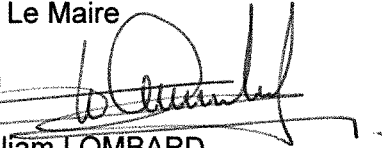
M. Nicolas MARCHAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 septembre 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire




M. William LOMBARD